



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2141

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement du réseau internet par la création d'un noeud d'échanges sur l'agglomération - Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions et son programme d'investissement 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Hugué), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2141**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Développement du réseau internet par la création d'un noeud d'échanges sur l'agglomération - Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions et son programme d'investissement 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Rezopole a été créée en 2001 par des professionnels innovants dans le domaine de l'internet et des réseaux de communications électroniques. Rezopole travaille à développer l'internet sur la Métropole de Lyon et, plus largement, sur la Région. Il s'agit en particulier de créer et d'exploiter des nœuds d'échanges internet LyonIX sur la Métropole, permettant de s'affranchir d'un passage systématique par Paris pour tous les échanges internet locaux, et de promouvoir les intérêts communs des acteurs de l'internet et des télécoms implantés sur le territoire métropolitain.

LyonIX, nœud d'échanges des flux internet (appelé IXP pour internet eXchange Point), est une plateforme qui permet aux opérateurs, aux fournisseurs d'accès à internet, aux sociétés de services et d'applications Web ainsi qu'aux grands comptes privés ou publics d'échanger leur trafic internet ou d'acheter et vendre des capacités de réseaux de communications électroniques. Physiquement, ce nœud d'échanges est situé dans un lieu où se concentrent les opérateurs de télécommunications et où arrivent leurs réseaux de fibre optique. C'est un point de convergence des trafics de données. Il se matérialise par des équipements de télécommunications (switchs, routeurs) faisant transiter les informations en les aiguillant et en les adressant entre les différents réseaux des opérateurs, in fine entre les utilisateurs.

L'association Rezopole opère aujourd'hui plusieurs nœuds d'échanges sur l'agglomération et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ses services permettent d'optimiser la rapidité et la fiabilité du trafic internet local.

Les membres de l'association Rezopole sont des grands comptes, des services publics, des opérateurs télécoms et des sociétés de services numériques tels que : CEGID, LDLC, Centre de congrès de Lyon, CIRTIL-URSSAF, Hospices civils de Lyon, Artprice, La Poste, Vicat, SFR, Orange, etc. En 2016, Rezopole comptait 111 membres, en stabilité par rapport à 2015.

I - Objectifs

Le volume du trafic internet est en constante croissance aussi bien pour les particuliers que les professionnels. Les professionnels expriment des besoins des débits symétriques et la qualité des services associés, auxquels il convient d'ajouter les besoins latents de sociétés dont la maturité avec l'internet est à faire progresser.

Aujourd'hui, le trafic internet se concentre sur quelques points mondiaux seulement. La présence d'un nœud d'échanges en local permet de s'affranchir des contraintes liées à cette situation, étant rappelé qu'environ 70 % du flux est composé d'échanges locaux. Elle facilite aussi le maintien et la création d'activités liées à l'informatique et aux communications électroniques, et par extension les directions financières et les sièges des sociétés.

La Métropole développe une stratégie globale pour l'aménagement numérique de son territoire. Celle-ci a fait l'objet d'une délibération du Conseil de communauté n° 2012-3307 du 8 octobre 2012 et s'appuie en particulier sur :

- le déploiement de réseaux en fibre optique mutualisée à l'initiative des opérateurs privés (Orange, SFR, Free) pour desservir les logements (réseaux dits "FttH" pour "fibre jusqu'au logement"), dont les cibles sont les habitants et les micro-activités situées dans le résidentiel,
- le déploiement du réseau d'initiative publique (RIP) "la fibre Grand Lyon" mis en œuvre en délégation de service public pour palier à l'insuffisance des offres très haut débit dédiées aux activités professionnelles : établissements publics, très petites entreprises (TPE)/petites et moyennes entreprises (PME)/entreprises de taille intermédiaire (ETI)/grands comptes.

La présence de nœuds d'échanges internet de proximité est complémentaire de ces nouveaux réseaux à très haut débit. Cet équipement permet d'améliorer la qualité des liaisons internet et de faciliter le développement et l'accès à de nombreux services de communications électroniques.

C'est dans ce contexte économique et technologique que la Métropole souhaite soutenir l'existence sur le territoire de l'agglomération, d'un service supplémentaire comme le nœud d'échanges internet car il permet d'assurer la concurrence, la disponibilité des offres, une optimisation de son usage en termes de coûts, de rapidité et de fiabilité du trafic internet local et le soutien à la filière des télécoms.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1357 du 11 juillet 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 66 500 € au profit de l'association Rezopole pour son précédent plan d'actions 2016.

Rezopole gère aujourd'hui 5 nœuds d'échanges internet sur l'agglomération, et propose à ses membres un service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec un taux de disponibilité supérieur à 99 %.

Le programme d'actions 2016 a concerné tout particulièrement la poursuite de l'exploitation technique et commerciale des services fournis par Rezopole à partir des 5 points de présence LyonIX (Campus de la Doua à Villeurbanne, DCforData à Limonest, NetCenter à Vénissieux, aux aéroports de Bron et de Lyon-Saint Exupéry), et la continuité de la maintenance et de l'exploitation du guichet d'information télécom sur la Métropole, l'amélioration de la qualité des relations entre les utilisateurs des infrastructures IXP par le biais d'enquêtes de satisfaction et la publication de l'annuaire Rezolink des acteurs des télécoms et de l'internet, la participation ou la mise en place des événements d'animation de la filière télécoms (rencontre entre les acteurs de la filière télécom, animation de groupes d'utilisateurs, etc.) tels que les "Apérezo" qui réunissent en moyenne 80 participants à chaque édition avec 5 manifestations en 2016.

LyonIX est à ce jour interconnecté à d'autres nœuds d'échanges internet : en Auvergne-Rhône-Alpes, les IXP de Grenoble et Clermont sont interconnectés avec Lyon ; en France, LyonIX est interconnecté avec Sfinx, France IX, Equinix (Paris), AuvernIX (Clermont-Ferrand) ; ToulIX (Toulouse), EuroGIX (Strasbourg) et LillIX (Lille). À l'étranger, des interconnexions sont réalisées avec Top-IX (Turin, Italie), CIXP (Genève, Suisse) et Net-IX (Sofia, Bulgarie) permettant aux participants d'échanger du trafic internet.

Cette activité permet de diminuer les risques de pannes (en traversant moins de réseaux) et d'optimiser le temps de transit d'un utilisateur à l'autre. Les échanges vers le national et l'international voient leur performance accrue car ils sont délestés des échanges locaux, et le délai de réponse, ou la "latence", c'est-à-dire le temps de réaction entre l'émetteur et le récepteur de données est sensiblement amélioré, ce qui permet une meilleure fluidité des échanges.

Enfin, l'association a continué en 2016 à exploiter le guichet d'information télécom du Grand Lyon, plate-forme web d'information et de mise en relation permettant de rapprocher l'offre et la demande en services télécoms et internet. Avec le réseau d'initiative publique "la fibre Grand Lyon", le délégataire de la Métropole Grand Lyon THD, filiale de COVAGE, assure à présent un service similaire, c'est pourquoi cette action n'est plus soutenue à partir de 2017.

Les bénéfices directs et indirects sont nombreux pour le territoire. Ils concernent :

- le développement de la filière numérique, car les entreprises bénéficient d'une plateforme de communications électroniques performante, leur offrant de nouvelles perspectives pour le développement de leurs activités (activité d'hébergement, de serveurs, de maintenance),

- le développement économique local, avec l'émergence d'une "place de marché" pour les services de communications électroniques, qui stimule la concurrence, rend accessible des services qui n'étaient pas présents jusqu'alors localement et développe la création de nouvelles offres, à tarifs compétitifs.

III - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions et d'investissements de Rezopole pour 2017 s'articule autour des actions suivantes :

- gestion technique des 5 nœuds d'échanges locaux LyonIX : maintenance et supervision des équipements en vue d'améliorer la qualité et le taux de disponibilité des services pour répondre aux attentes des utilisateurs (99 % de disponibilité, 24h/24 et 7 jours/7). L'association prévoit également de renouveler et de mettre à niveau une partie de son parc d'équipements réseaux et télécoms, induisant un fort niveau d'investissement. Il s'agit notamment d'installer des matériels permettant de livrer des services jusqu'à 100 Gbps pour répondre aux demandes de ses membres sur les points de présence métropolitains. En effet, l'augmentation des besoins en connectivité très haut débit des utilisateurs locaux de l'IXP, opérateurs télécoms et grands comptes, induit l'amélioration des niveaux de services proposés par Rezopole. Au niveau national, les IXP de Paris et Marseille disposent d'ores et déjà d'équipements permettant de délivrer des services jusqu'à 100 Gbps. Il est essentiel pour LyonIX d'évoluer dès à présent sous peine de perdre en attractivité et en compétitivité,

- commercialisation des services sur les nœuds d'échanges avec une action spécifique sur les points de présence LyonIX 4 et 5 notamment en direction des acteurs économiques de l'est de la Métropole,

- enquêtes qualité sur les relations entre les utilisateurs des infrastructures IXP afin de mesurer la satisfaction et les attentes des acteurs,

- publication de l'annuaire Rezolink 2017 des acteurs des télécoms et de l'internet,

- animation de la filière télécoms et de l'internet à travers des événements visant à valoriser et développer la croissance des IXP du territoire métropolitain. Il s'agit d'événements mis en place par Rezopole mais aussi de la participation de Rezopole à des manifestations de type salons professionnels.

IV - Budget prévisionnel 2017

Le budget prévisionnel de l'association représente un montant total de 1 067 560 €, tel que détaillé ci-dessous.

Parallèlement, l'association prévoit un plan d'investissement d'un montant de 167 693 €.

Budget de fonctionnement prévisionnel 2017			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
hébergement, liaisons, support télécoms	320 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	220 000
frais : locaux, comptabilité	95 560	Métropole de Lyon	64 505
ressources humaines	532 875	Rezopole-autofinancement	783 055
animation de la filière télécoms / Internet	119 125		
Total	1 067 560	Total	1 067 560

Budget d'investissement prévisionnel 2017			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat d'équipements télécoms et réseaux (routeurs, switch, etc.)	174 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	50 000
<i>dont communs aux territoires</i>	76 560	Métropole de Lyon	90 000
<i>dont dédiés Grand Lyon</i>	97 440	Rezopole-autofinancement	34 000
Total	174 000	Total	174 000

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution dans le cadre du développement du réseau internet par la création d'un nœud d'échanges sur l'agglomération :

- d'une subvention d'équipement d'un montant de 90 000 € (montant doublé pour assurer le déploiement et le renouvellement des équipements réseaux sur les nœuds d'échanges LyonIX) pour son programme d'actions 2017 et la réalisation de son programme d'investissements,
- d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 64 505 € (en baisse de 3 % par rapport à la subvention de fonctionnement attribuée en 2016) pour son programme d'actions 2017,
- s'ajoute à ces subventions, une subvention en nature correspondant à la valorisation de la mise à disposition par la Métropole, de fourreaux de communications électroniques sur un linéaire de 12 890 mètres pour un montant de l'ordre de 16 673 €.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est sollicitée pour pérenniser les nœuds d'échanges internet sur le territoire régional et favoriser l'interconnexion avec les régions limitrophes. En 2017, le soutien régional s'élève à 220 k€ en fonctionnement et 50 k€ en investissement pour accompagner le développement régional et inter-régional de Rezopole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le soutien au programme d'investissement 2017 et au programme d'actions 2017 de l'association Rezopole,
- b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 90 000 € au profit de l'association Rezopole dans le cadre de son programme d'investissements 2017,
- c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 64 505 € au profit de l'association Rezopole dans le cadre de son programme d'actions 2017,
- d) - l'attribution d'une subvention en nature d'un montant de 16 673 € au profit de l'association Rezopole dans le cadre de la valorisation de la mise à disposition par la Métropole, de fourreaux de communications électroniques sur un linéaire de 12 890 mètres,
- e) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Rezopole définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer, en section d'investissement, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 20421 - fonction 67 - opération n° 0P02O5240.

4° - Le montant à payer, en section fonctionnement, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 64 - opération n° 0P02O4984.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.